

Berrod

Nom : *Berrod*  
 Prénoms : *François Maurice* Surnoms : \_\_\_\_\_

ÉTAT CIVIL.

Né le *20 Juin 1901*, à *Montanges*, canton  
 de *Bellegarde*, département de *Ain*, résidant  
 à *Montanges*, canton de *Bellegarde*, département  
 de *Ain*, profession de *Cultivateur*  
 fils de *Louis Antoine Celestin* et de *Renée Marie Philomène Alice*  
 domiciliés à *Montanges*, canton de *Bellegarde*, département de *Ain*  
 Professionnels successives *Cultivateur en 1938*

Marié à \_\_\_\_\_

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *7* de la liste du canton de *Bellegarde*  
 Classé dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste en 1921 Appelé bon service armé

Numéro matricule du recrutement : **649**  
 Classe de mobilisation : *1917*

SIGNALEMENT.

Cheveux *Blancs clairs* Yeux *Jaune*  
 Front *Vertical* Nez *Droit élancé*  
 Visage *Ovale* Renseignements physiologiques complémentaires : \_\_\_\_\_

Taille : 1 mètre *65* centimètres.  
 Taille rectifiée : 1 mètre \_\_\_\_\_ centimètres.  
 Marques particulières : \_\_\_\_\_

Degré d'instruction *3*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	EN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou de répertoire.
<i>167<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> d'inf<sup>ie</sup> - Reichsaden</i>		<i>4412</i>



ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

**ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE**

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le **Dimanche 2 Août 1914**

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Reçu à compter du 5 avril 1921 affecté au corps le 7 avril 1921 et soldat de 2<sup>e</sup> classe, fiche matriculaire émise. Promu caporal le 20 octobre 1921. Passé au 8<sup>e</sup> R.I. (ex 167<sup>e</sup>) le 10.4.23 (C.M. de 9.2.23) Passé dans la disponibilité le 1<sup>er</sup> avril 1925, maintien prog. sans les avantages en faveur de l'art. 39 de la loi du 21 mars 1905. Reçu dans ses foyers le 30 mai 1925, se retire à Montanges. Certificat de bonne conduite accordé. Affecté pour la mobilisation au 39<sup>e</sup> R. Territoriaux N. 4. plan (a. le 1<sup>er</sup> janvier 1924). Passé au 65<sup>e</sup> R. Territoriaux N. 4. le 30 septembre 1925. Passé centre mobil. le 1<sup>er</sup> Janv. 1935. Passé au CM D'inf 145 le 18.12.1923. Passé à la 14<sup>e</sup> S<sup>on</sup> d'Infirmiers M<sup>ie</sup> le 15.3.1935. Rattaché le 18.12.39 à la classe de mobilisation 1917 (art. 10) par de 2 empans. RAPPEL A L'ÉLIMINÉ LE 6.9.1939. AFFECTÉ LE 14.3.1939. ARRIVE AU CORPS LE 6.9.1939.

Armée active.	<i>167<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> d'inf<sup>ie</sup> - Reichsaden</i>	<i>4412</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.	<i>39<sup>e</sup> R. T. N. 4. 65<sup>e</sup> R. Territoriaux N. 4. C. M. de 9.2.23</i>	
Armée territoriale et sa réserve.	<i>CM D'inf 145 14<sup>e</sup> S<sup>on</sup> d'Infirmiers M<sup>ie</sup></i>	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE